

Le planning hebdomadaire d'Optique Lavande

Optique Lavande est ouvert du mardi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Mme Roussel veut au moins deux personnes présentes à tout moment d'ouverture, et une troisième le samedi. Elle a préparé le planning du document 1 (heures de travail effectif par jour, pause méridienne exclue) et vous demande, en tant que manager adjoint(e), de le contrôler.

Document 1 : planning de la semaine du 6 au 10 octobre 2026 (heures de travail effectif)

Salarié	Contrat	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Mme Roussel (gérante)	35 h	8,5 h	8,5 h	8,5 h	8,5 h	—	34,0 h
Karim (opticien)	35 h	—	8,5 h	8,5 h	8,5 h	8,5 h	34,0 h
Léa (opticienne)	35 h	8,5 h	8,5 h	—	8,5 h	8,5 h	34,0 h
Inès (vendeuse)	28 h	5,0 h	—	8,5 h	5,0 h	8,5 h	27,0 h
Tom (apprenti, au CFA le mardi)	35 h	—	5,0 h	8,5 h	5,0 h	8,5 h	27,0 h

Annexe 1 (arrondir les heures à deux décimales)

Question	Réponse
Heures d'ouverture par semaine (h)	_____
Heures de présence minimales exigées par la gérante (h)	_____
Total des heures planifiées pour l'équipe (h)	_____
Heures planifiées de Mme Roussel (h)	_____
Écart entre les heures planifiées et le contrat de Mme Roussel (h)	_____
Nombre de personnes présentes le samedi	_____
Durée totale de la semaine de Tom, temps au CFA compris (h)	_____
Heures de présence moyennes par jour d'ouverture (h)	_____

Questions d'analyse

Le mardi, Inès ne travaille que 5 h (le matin et le début d'après-midi). Entre 15 h et 19 h, le magasin compte :

- ☐ Une seule personne : non conforme à la règle de la gérante
- ☐ Deux personnes (Mme Roussel et Léa) : conforme
- ☐ Trois personnes

Les 7 h passées par Tom au CFA sont :

- ☐ Du temps de travail effectif, rémunéré et compté dans sa durée du travail
- ☐ Du temps personnel non rémunéré
- ☐ Des heures complémentaires

Les journées de 8,5 h de travail effectif avec une pause méridienne de 1 h 30 sont :

- ☐ Non conformes, car l'amplitude dépasse 10 h
- ☐ Conformes : moins de 10 h de travail, pause supérieure à 20 minutes, amplitude de 10 h inférieure à 13 h
- ☐ Conformes seulement pour les opticiens